

Concessionnaires de véhicules

L'arrêté des cahiers des charges signé

Page 5

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3527 - Mercredi 1^{er} avril 2015 - Prix : 10 DA

Affaires de l'«autoroute Est-Ouest» et «Sonatrach1»

Reprise des procès les 19 avril et 7 juin

Page 3



40 morts et 1 278 blessés en une semaine

Le bilan des accidents ne faiblit toujours pas

Page 3

Gouverner c'est répondre à l'urgence

Par Mohamed Habili

Si gouverner c'était effectivement prévoir, comme on le dit, alors il y aurait peu de gouvernants – non pas seulement dans le monde tel qu'il se présente aujourd'hui mais tel qu'il a toujours existé – qui seraient réellement à la hauteur de leur fonction. De tout temps, les gouvernants ont dilapidé les surplus des temps fastes, même quand ils savaient que ceux-ci n'allaient pas durer, non pas d'ailleurs parce qu'ils sont dissipateurs, qu'ils aiment le gaspillage, mais parce que dans les phases d'expansion ils sont emportés dans une sorte de fuite en avant qu'ils se voient dans l'incapacité d'enrayer, sauf à prendre la responsabilité de susciter des troubles. Dans notre cas à nous, la meilleure période, sous l'angle économique, pour s'attaquer à la forte croissance des importations par rapport aux exportations, c'était celle où le pétrole était le plus cher, où les excédents commerciaux venaient chaque année grossir les réserves de change, et où l'on ne voyait pas de fin à ce cycle d'enrichissement collectif, même si l'on se doutait que cela ne pouvait pas durer éternellement. Comme on ne peut faire des réformes et continuer de contenter tout le monde, on se convaincra toujours, tant qu'on n'est pas pris à la gorge, de ne rien entreprendre qui ait pour conséquence de s'aliéner une partie de la population, si petite soit-elle.

Suite en page 3

Commerce extérieur

L'Algérie peine toujours à saisir ses atouts



L'Algérie peine à se positionner à l'extérieur et à décrocher des marchés, bien qu'elle recèle d'importants avantages comparatifs à même de lui permettre de relancer son industrie et de diversifier ses exportations, ont relevé les participants à la Conférence nationale sur le commerce extérieur qui s'est tenue lundi et mardi à Alger. Lire page 2

PH > Le Jour

Elles cimentent le fil de la ville avec sa mémoire

Des découvertes archéologiques inédites à Constantine

Page 6

Grève des étudiants de l'Ecole supérieure des Beaux-arts

Une grande école en attente de vraies réformes

Page 13

Commerce extérieur

L'Algérie peine toujours à saisir ses atouts

■ L'Algérie peine à se positionner à l'extérieur et à décrocher des marchés, bien qu'elle recèle d'importants avantages comparatifs à même de lui permettre de relancer son industrie et de diversifier ses exportations, ont relevé les participants à la Conférence nationale sur le commerce extérieur qui s'est tenue lundi et mardi à Alger.

Par Louiza Ait Ramdane

Pour ces derniers, notre pays dispose de moyens nécessaires pour relancer son

Réunion du Conseil de l'éthique des sciences de la santé

La relance de la greffe d'organes au menu

LA CONTRIBUTION à l'élaboration des textes réglementaires devant renforcer la relance de la greffe d'organes, l'expertise en matière d'essais cliniques, ainsi que la réflexion autour des questions primordiales dans le domaine de la bioéthique, ont été au centre de la réunion du Conseil national de l'éthique des sciences de la santé, tenue hier sous la présidence du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf. «La réunion des conditions juridiques idoines devant encadrer la relance effective et durable du prélèvement d'organes et de tissus à partir des patients en état de mort encéphalique, a constitué l'essentiel des débats des membres du conseil dont les interventions ont été guidées par le double souci de respecter les droits consacrés du malade et de protéger l'intervention du praticien», indique un communiqué du ministère de la Santé. «A la demande du ministre, le conseil devra présenter une série de propositions adossées au corpus législatif et réglementaire actuel régissant la notion de mort encéphalique et de consentement du donneur de manière à offrir rapidement un cadre réglementaire clair permettant la relance rapide de la greffe à partir de donneurs en état de mort encéphalique», a-t-on souligné. Le conseil fera également des «propositions concernant les conditions d'établissement de la liste éthique nationale des demandeurs d'organes, de manière à protéger le prélèvement et la greffe de toute pratique non éthique». Il devra, en outre, s'atteler à «élaborer des propositions concernant la teneur des textes réglementaires à publier une fois la nouvelle loi sanitaire promulguée». Le conseil est appelé aussi à «statuer en matière d'essais cliniques». La demande qui a été faite par M. Boudiaf «s'appuie notamment sur la nécessité d'accompagner l'augmentation, de plus en plus importante, des demandes d'essais cliniques, y compris dans le domaine des médicaments innovants issus de la biotechnologie». D'autre part, le ministre a invité le conseil à «se pencher sur les questions de bioéthique appelées à interpeller la société dans tous les domaines liés au développement des sciences de la vie». Le conseil, présidé par le P Salaheddine Bourezak, a tenu hier sa troisième réunion depuis sa relance en début de l'année en cours après plusieurs années d'inactivité, rappelle la même source.

Siham B./APS

industrie et diversifier ses exportations pour peu qu'elle parvienne à améliorer sa compétitivité à l'étranger. Pour Emmanuel Noubissie Nagankam, représentant de la Banque mondiale en Algérie, l'économie algérienne, qui fait face à un déficit budgétaire et à celui de la balance de paiement en raison de la structure du commerce extérieur, rencontre deux problèmes majeurs. Ces contraintes sont liées à la diversification de ses exportations et à l'efficacité de sa compétitivité extérieure, explique-t-il. Ce manque de compétitivité structurelle, selon le représentant de l'institution de Bretton Woods, se traduit par des difficultés à imposer les produits algériens sur les marchés internationaux et des contraintes liées à l'organisation du travail et aux progrès technologiques.

Le responsable a soutenu que les atouts dont dispose l'Algérie, tels que le faible coût de l'énergie et de la main-d'œuvre, la disponibilité d'un vaste réseau de technologies de l'information et de communication (TIC), doivent être exploités pour constituer une base industrielle régionale, voire «un atelier de l'Europe».

L'intervenant a recommandé également d'améliorer le climat des affaires des entreprises en réajustant la réglementation, estimée contraignante par ces entités économiques, et de libérer les initiatives afin d'arriver à l'objectif souhaité. Pour le P-dg du groupe industriel privé Cevital, Isaad Rebrab, l'Algérie dispose, certes, d'avantages comparatifs mais ils doivent être conjugués à un accompagnement des entreprises productrices en luttant contre les écueils auxquels elles font face, citant essentiellement les problèmes de logistique tels que les ports.



Ph/E. Soraya/L.A.

Présent également à cette conférence, le directeur général des Douanes, Mohamed Abdou Bouderbala, a considéré que des contraintes physiques et techniques sont parmi les causes qui freinent le développement des exportations hors hydrocarbures. «Le problème d'exportation n'est pas lié à la législation, mais plutôt à l'absence d'une plateforme physique tel qu'un terminal à conteneurs dédié à l'exportation ou les plateformes logistiques», a expliqué le patron des Douanes. Il a également observé que les facilitations introduites par les pouvoirs publics, durant ces dernières années, avaient favorisé plus les importations que les exportations, citant, comme exemple, les mesures de facilitation liées à la mise en place du couloir vert et le contrôle douanier a priori et a posteriori dans le domaine douanier.

Le secrétaire général de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi-Said, a insisté, quant à lui, sur la nécessité de «gagner la bataille de l'ex-

portation» à travers l'encouragement de la production nationale.

Il a appelé à prendre des «mesures drastiques» contre les importateurs de produits qui sont fabriqués localement, en évoquant la possibilité d'élaborer un «listing» des produits d'importation en vue de «les continger» ou de les «interdire», voire d'arrêter l'activité des importateurs étrangers. Les représentants d'organisations internationales et régionales spécialisées ont considéré que la diversification des exportations algériennes doit passer par l'intégration régionale maghrébine, arabe et africaine. La nécessité de s'orienter vers le marché africain a été implicitement évoquée par le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, qui avait plaidé pour un redéploiement du commerce extérieur de l'Algérie vers les pays émergents et en voie de développement pour pouvoir «réaliser le potentiel propre de l'Algérie».

Abdelmalek Sellal a déploré le chaos observé dans les impor-

tations algériennes, qui connaissent des fraudes, des manipulations des registres du commerce, des surfacturations, des cas de non-conformité des produits importés... Le Premier ministre a précisé que même les importations à visée consommatrice doivent être contrôlées en termes de qualité, de quantité et d'intérêts. Afin d'encourager la production nationale, réduire la dépendance de l'Algérie à l'égard des hydrocarbures, lutter contre les fraudes aux importations et réduire la part de l'informel, Abdelmalek Sellal a annoncé une série de mesures et de décisions économiques. En guise de stratégie, le Premier ministre a annoncé que l'Etat, en réaction à cette situation, est en train de mettre en place une loi de finances complémentaire censée apporter des réponses concrètes aux défaillances énumérées et encourager les entreprises locales, tout en respectant les accords d'échange régionaux et internationaux ratifiés par l'Algérie.

L. A. R.

Intégration régionale

Une des pistes pour diversifier les exportations algériennes

Des représentants d'organisations internationales et régionales spécialisées ont considéré, hier à Alger, que la diversification des exportations algériennes doit passer par l'intégration régionale maghrébine, arabe et africaine. Intervenant à la Conférence nationale sur le commerce extérieur, un représentant du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), Khalifa Tounakti, a estimé que l'intégration de l'Algérie dans ces trois zones régionales, où les échanges commerciaux du pays restent très réduits, représente un atout pour développer le potentiel économique non exploitable de l'Algérie. Pour cet expert, cette option permet de contourner le problème de la difficulté d'exportation vers le marché européen qui est, a-t-il avoué, «exigeant» et «très concurrentiel». Néanmoins, a relevé le représentant de cette agence de l'ONU, le succès de cette vision est tributaire non seulement du développe-

ment des infrastructures et structures logistiques mais aussi de l'engagement de «profondes réformes» permettant de fructifier les avantages compétitifs du pays. Il a aussi préconisé de promouvoir la coopération économique à travers la conclusion d'accords bilatéraux régionaux favorisant notamment l'exportation. De son côté, l'expert de la Banque africaine du développement (BAD), Hervé Lohoues, a noté que la diversification du commerce extérieur, qui constitue une priorité pour l'Algérie, est en ligne avec la stratégie de cette banque du continent tracée pour la période 2013-2022. Cette stratégie, a-t-il expliqué, mise sur l'intégration économique africaine comme un véritable levier de développement pour les pays de la région grâce au potentiel de leurs complémentarités. Selon lui, cette intégration peut permettre à l'Algérie de jouer un rôle d'intermédiaire entre l'Afrique et l'Europe grâce à sa position

géographique stratégique. A rappeler que la nécessité de s'orienter vers le marché africain a été implicitement évoquée par le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, qui avait plaidé, lundi, lors de son intervention à cette conférence, pour un redéploiement du commerce extérieur de l'Algérie vers les pays émergents et en voie de développement pour pouvoir «réaliser le potentiel propre de l'Algérie». D'autres intervenants ont plaidé, hier, pour le développement des instruments de financement adaptés pour accompagner les entreprises exportatrices en introduisant de nouveaux produits financiers destinés à accompagner l'activité d'exportation. Ils ont également appelé à l'installation des guichets à l'exportation au niveau des banques et établissements financiers pour accompagner les exportateurs.

G. Y.

Affaires de l'«autoroute Est-Ouest» et «Sonatrach1»

Reprise des procès les 19 avril et 7 juin

■ Le premier procès, celui de l'affaire dite «autoroute Est-Ouest», est prévu le 19 avril prochain. Il sera dirigé par le président du tribunal Hellali Tayeb. Le second procès, celui de l'affaire dite «Sonatrach1», programmé pour le 7 juin prochain, aura comme président Reggad Mohamed.

Photo: Sonatrach1.A.



Par Assia T.

Les procès des affaires de l'«autoroute Est-Ouest» et de «Sonatrach1» sont respectivement programmés par le tribunal criminel d'Alger pour le 19 avril et le 7 juin prochains, a-t-on appris hier auprès de ce même tribunal. Le tribunal criminel d'Alger a enrôlé ces deux

affaires dans la session criminelle 2015, a-t-on constaté sur le tableau d'affichage à la cour d'Alger.

Le premier procès, celui de l'affaire dite «autoroute Est-Ouest», est prévu le 19 avril prochain. Il sera dirigé par le président du tribunal Hellali Tayeb, avec comme conseillers-asseesseurs Hamadouche Ahmed et Hadj Mihoub Sidi Moussa.

Le second procès, celui de l'affaire dite «Sonatrach1», programmé pour le 7 juin prochain, aura comme président Reggad Mohamed, alors que les assesseurs-conseillers sont Bouhamidi Nadia et Mansouri Hakim.

Ces deux procès ont été reportés par le tribunal criminel d'Alger lors de la précédente session criminelle pour absence

d'avocats de certains prévenus dans le premier procès et de témoins pour l'affaire «Sonatrach1».

Le procès de l'affaire dite de «l'autoroute Est-Ouest» a été reporté mercredi à la prochaine session criminelle du fait de l'absence au tribunal de l'avocat du principal accusé dans cette affaire, Medjdoub Chani. Celui-ci a refusé que le tribunal lui désigne un avocat d'office.

L'affaire porte sur des faits de corruption et octroi de commissions dans la passation de marchés publics pour la réalisation du projet autoroutier «Est-Ouest», sur 1 216 km.

Les avocats de la défense ont, par ailleurs, obtenu gain de cause dans le report du procès de l'affaire «Sonatrach1», en basant leur argumentaire sur l'absence de témoins à cette audience.

L'absence de témoins importants dans ce procès, dans lequel sont impliquées 19 personnes, dont l'ex-P-DG du groupe Mohamed Meziane, a été décisive dans la décision de report à la prochaine session criminelle du tribunal d'Alger.

Les avocats de la défense avaient réclamé, rappelle-t-on, la présence de 38 témoins absents sur les 108 témoins de ce procès. Ils ont estimé que le procès ne pouvait se tenir en l'absence des témoins dans cette affaire.

A. T./APS

LA QUESTION DU JOUR

Gouverner c'est répondre à l'urgence

Suite de la page 1

Lorsqu'une bulle se saisit d'un actif, il ne se trouve aucun spéculateur pour rester en marge du festin sous prétexte que cela n'est pas durable, qu'il y a surévaluation, que la tendance va nécessairement se renverser. Du temps des excédents commerciaux, les importations ont augmenté plus vite que les exportations, et le nombre des importateurs a cru plus vite encore. Passe encore si le nombre des entreprises créées et l'accroissement de la production allaient le même train. Ça aurait été demi-mal. C'est le contraire qui s'est produit : plus on importait, moins on produisait. L'ouverture économique était censée fouetter la production au niveau local, non la démanteler, à mesure que se levaient les barrières douanières. Selon les libéraux, c'est la libéralisation elle-même qui est créatrice de richesses. Il suffirait de s'ouvrir sur le marché mondial, de libéraliser le commerce extérieur pour que la main invisible du marché entre en action et réalise des miracles. On a libéralisé, et on s'est ouvert, et maintenant que le prix du baril s'est affaissé, on voit que ce n'est pas la réforme libérale qui est la panacée, qu'elle ne possède pas par elle-même le don de multiplier les pains. Tant que les réserves en devises fortes enflaient, ce débat était à vrai dire à l'arrêt. Il n'y avait pas urgence à se lancer dans des révisions et des restrictions, dont certaines pourraient être mal reçues ou mal perçues par ceux au détriment de qui elles se feraient. Il y avait en effet à craindre que l'économie d'importation apparue en lieu et place de l'économie de production qui était au programme ait fini par donner naissance à une sorte de classe parasitaire qui ne se laisserait pas conduire tranquillement à l'abattoir, qui se défendrait au contraire, par tous les moyens en sa disposition, lorsque le gouvernement en viendrait à alourdir sa main sur le commerce extérieur, en vue de maîtriser les dépenses. Or voilà que ce moment est arrivé, que ce qui n'était pas une urgence le devient. Déjà en 2009, le gouvernement de l'époque s'était alarmé de ce que la facture des importations prenne son envol, et avait voulu y mettre le holà en prenant certaines mesures. Il n'a pas été possible ensuite de savoir si vraiment celles-ci remplissaient leur objet, ou si elles n'avaient fait que ralentir la progression du mal. Mais ce débat est aujourd'hui dépassé. Avec un baril oscillant autour de 100 dollars, on pouvait se permettre de se poser ce genre de questions. Avec un baril moitié moins cher, on n'a pas à tergiverser, on se doit d'agir, d'apporter des réponses et vite.

M. H.

40 morts et 1 278 blessés en une semaine

Le bilan des accidents ne faiblit toujours pas

En une semaine seulement, quarante personnes sont mortes et 1 278 autres ont été blessées dans 1 076 accidents de la circulation, a indiqué hier, le bilan de la Protection civile.

Il ne se passe pas un jour sans qu'un individu ne décède suite à un accident de la circulation. D'autres accidents sont également enregistrés au niveau de l'unité d'intervention de la Protection civile. Et quand on pense que cela peut être plus grave au prochain bilan, c'est plutôt le contraire, la fiche se remplit en un clin d'œil.

Cette semaine encore 40 personnes ont trouvé la mort et 1 278 ont été blessées, et le bilan le plus lourd de ces accidents a été enregistré au niveau de la wilaya d'El Bayadh avec 6 personnes décédées et 12 autres blessées, prises en charge et évacuées vers les structures hospitalières suite à 14 accidents de la route, a précisé la même source. Le 29 mars, juste après que le bilan soit fait, sept personnes sont mortes et dix-neuf autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la circulation routière, survenus à travers le pays, selon un bilan rendu public dimanche par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Tamanrasset, avec une personne décédée et cinq autres blessées, suite au renversement d'un véhicule léger, survenu sur la RN n°01, commune d'In

Salah, a précisé la même source. Et comme le précisent les spécialistes «*désormais, c'est formel : les accidents de la route sont la première cause de mortalité en Algérie*». Le coût des accidents de la route, en termes de traumatismes humains, à la fois physiques et émotionnels, est incalculable, mais l'impact économique que ces accidents ont sur la société, dans son ensemble, est également considérable. L'Etat doit alors assumer une part des dépenses. Les coûts des soins suite aux accidents sont très élevés. Le conducteur suite à une blessure grave ou non, il nécessitera des soins médicaux et bien évidemment des médicaments fréquemment importés, ce qui alourdit la facture d'importation, le citoyen réclamera du temps à lui consacrer. Plusieurs se verront alors contraints de vivre à jamais sur une chaise roulante et d'autres à ne pas travailler, ni même se déplacer. L'état des routes est toujours mis en cause par le citoyen bien que 80% des accidents sont causés par la



mauvaise conduite des chauffeurs et le non-respect du code de la route, les excès de vitesse demeurent la première cause des accidents en Algérie, autrement dit, le facteur humain. En outre, 20% des accidents sont effectivement causés par le mauvais état des routes. Les ralentisseurs, comme nous le confie un citoyen, sont un vrai danger pour les conducteurs qui doivent freiner à chaque mètre. Certains ajoutent que la majorité du temps, ils ne les voient pas. Voici alors une autre solution prévue pour diminuer le chiffre des morts suite aux accidents des routes qui est dévoyée de son but d'origine.

Tinhinene Khouchi

Coopération

Perspectives prometteuses à la coopération algéro-sud-africaine

■ Des entretiens en tête-à-tête regroupant hier à Alger des ministres algériens et leurs homologues sud-africains ont permis de dégager des «perspectives prometteuses» pour la coopération algéro-sud-africaine dans divers domaines.

Par Salem K.

Organisés en marge des travaux de la 6^e session de la haute Commission bilatérale de coopération algéro-sud-africaine, ces entretiens ont regroupé du côté algérien le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville, Abdelmadjid Teboune, la ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Zohra Derdouri, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelwaheb Nouri, et le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb.

Du côté sud-africain, le



Arboriculture Augmentation notable des superficies vouées aux oliviers

LES SUPERFICIES vouées à l'oléiculture ont connu un accroissement «substantiel» dans la wilaya de Sétif où elles s'étendent, à fin 2014, sur 23 000 hectares contre moins de 13 000 hectares en 1999, a indiqué mardi le directeur des services agricoles, Ali Zerarga. L'augmentation des surfaces consacrées à la culture de l'olivier a «surtout été remarquable durant les cinq dernières années, à la faveur du programme de plantation de 10 000 hectares arrêté pour la wilaya de Sétif», a précisé ce responsable dans un entretien à l'APS. Traditionnellement concentrée dans les communes du nord de la wilaya de Sétif, l'oléiculture «gagne du terrain et se pratique, de plus en plus, dans toutes les régions des Hauts-Plateaux à la faveur du soutien accordé par le Fonds national de développement agricole (FNDA)», a souligné M. Zerarga, relevant que cela n'a pas été «sans impacter la production d'olives qui est passée de 165 569 quintaux durant la campagne 2013-2014 à 230 595 quintaux à l'issue de la campagne suivante (2014-2015) qui s'est achevée il y a quelques jours». S'agissant de la transformation du fruit, le volume d'huile d'olive produit en 2013-2014, soit 37 235 hectolitres, a «notablement» augmenté pour passer à près de 52 000 hectolitres au terme de la campagne 2014-2015, a-t-il encore indiqué, signalant que la wilaya de Sétif dispose de 12 huileries modernes, réalisées grâce au soutien de l'Etat, et d'une cinquantaine de pressoirs traditionnels. **Kamel L.**

ministre de l'Habitat, L. Sisulu, le ministre des Télécommunications et de la Poste, S. Cwele, le ministre de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche, S. Zokwana, le secrétaire du Département de la défense, S. Gulube, ont pris part à ces entretiens.

Au sortir de son entretien avec son homologue sud-africain, M. Bouchouareb, s'est félicité de la création d'un comité algéro-sud-africain visant à encourager les investissements dans les deux pays.

Il a, par ailleurs, annoncé l'organisation prochainement d'un workshop sur la promotion de l'investissement algéro-sud-africain et la réalisation d'une cimenterie en Algérie dans le cadre du partenariat avec l'Afrique du Sud.

Concernant le secteur des mines, M. Bouchouareb a affirmé que la coopération algéro-sud-africaine dans ce domaine connaîtra prochainement un renforcement, précisant que «les sites des mines sont localisés,

les cartes établies et les intérêts communs identifiés».

De son côté, M. Nouri, a indiqué que l'entretien avec son homologue sud-africain a permis de convenir de la redynamisation de trois ou quatre accords signés entre les deux pays au début des années 2000 dans le cadre de la coopération pour une sécurité alimentaire.

Les deux ministres algérien et sud-africain de l'Agriculture ont, à cette occasion, convenu de renforcer leur coopération, par l'échange d'expériences et de visites, dans des domaines comme la biotechnologie, l'agroalimentaire, la pêche, l'élevage bovin.

Pour sa part, le ministre de l'Habitat, l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Teboune, a qualifié d'«excellentes» ses discussions avec son vis-à-vis sud-africain qui ont porté notamment sur l'expérience de l'Algérie dans l'éradication des bidonvilles. L'Algérie et l'Afrique du Sud s'attèleront, a-t-il dit, à

consolider leur coopération dans le bâtiment par la mise en place, dans un premier lieu, d'un cadre juridique, relevant l'absence d'un accord entre les deux pays dans ce domaine.

M. Teboune a saisi l'opportunité pour inviter les entreprises sud-africaines du bâtiment à prendre part aux efforts consentis par l'Algérie pour l'éradication de la crise du logement.

Le tête-à-tête entre M^{me} Derdouri, et le ministre sud-africain des Télécommunications et de la Poste, S. Cwele, a permis notamment d'exprimer le désir de l'Afrique du Sud de bénéficier de l'expérience algérienne dans le domaine du déploiement du réseau postier.

Selon M^{me} Derdouri, les deux pays sont pour un partenariat dans le développement du contenu internet par l'encouragement de la création de start-up susceptibles de constituer un levier pour la numérisation en Algérie et en Afrique du Sud.

Le renforcement de la coopé-

ration dans le domaine de cybersécurité, le lancement de «roaming» pour la téléphonie mobile, et la création de «points d'échange» permettant de réduire le coût d'internet, figurent également parmi les points essentiels qu'elle a abordés avec son homologue sud-africain.

«Sachant que les coûts d'internet (dans le continent) sont les plus chers au monde, d'autres pays africains pourront rejoindre ces points d'échange algéro-africains», a-t-elle soutenu.

L'Algérie et l'Afrique du Sud aspirent également à un renforcement de leur coopération dans le domaine de la recherche spatiale, a ajouté M^{me} Derdouri.

S'agissant de la coopération algéro-sud-africaine dans le domaine politique et de défense, le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a affirmé que les deux pays, soutenus par une histoire et des valeurs communes, œuvraient à la renforcer davantage. **S. K./APS**

Algérie-Afrique du Sud

Benyouènes pour un renforcement des relations commerciales

Le ministre du Commerce, Amara Benyouènes, a plaidé mardi pour un renforcement des relations commerciales entre l'Algérie et l'Afrique du Sud pour trouver des opportunités d'investissement entre les deux pays. «Il faut renforcer la relation entre les hommes d'affaires des deux pays pour trouver des opportunités d'investissement», a affirmé M. Benyouènes dans une déclaration à l'APS en marge de la 6^e session de la haute Commission bilatérale de coopération algéro-sud-africaine.

«Ces derniers temps, nous avons constaté, malheureusement, l'absence de Sud-africains à la Foire internationale d'Alger. Nous les avons invités pour qu'ils reprennent leurs stands et nous avons aussi invité les opérateurs algériens à s'introduire dans le marché sud-africain», a ajouté le ministre.

Interrogé sur l'existence d'obstacles entravant la coopération algéro-sud-africaine, M. Benyouènes a mis en avant la difficulté liée au

transport, en raison de la distance séparant les deux pays et l'absence d'une ligne aérienne entre les deux pays.

Il a indiqué que le problème du transport entre l'Algérie et l'Afrique du Sud a été relevé par les deux parties qui «réclament l'ouverture d'une ligne aérienne dans les plus brefs délais».

S'agissant des attentes de l'Algérie de sa coopération avec l'Afrique du Sud, le ministre a fait savoir que l'Algérie, dans le cadre de sa politique de partenariat, souhaitait attirer les investisseurs sud-africains pour créer plus d'emploi et renforcer la production nationale.

L'Algérie aspire également exporter sa production vers ce pays partenaire, a-t-il précisé, ajoutant avoir reçu une offre de produits à exporter (vers l'Afrique du Sud), principalement dans les domaines de l'agroalimentaire et de l'électronique.

APS



Concessionnaires de véhicules

L'arrêté des cahiers des charges signé

■ L'arrêté ministériel fixant les cahiers des charges relatifs aux conditions et modalités d'exercice de l'activité des concessionnaires de véhicules neufs a été signé par le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, a indiqué un communiqué de ce ministère.

Par Seloua Gh./APS

Venu en application des dispositions du décret exécutif de février 2015 relatif à cette activité, cet arrêté définit les cahiers des charges à respecter pour la délivrance des agréments d'exercice des activités de concessionnaires de véhicules automobiles, remorques, semi-remorques et engins roulants neufs. Ainsi, les véhicules particuliers, les

camionnettes, les camions et tracteurs routiers, les remorques et semi-remorques, les autocars, les autobus, les engins roulants et les motocyclopes, doivent répondre aux normes de sécurité prévues par ces cahiers des charges.

Ces normes portent essentiellement sur l'obligation d'équipement du système anti-blocage des roues (ABS), d'un dispositif limiteur de vitesse et/ou régulateur de vitesse et des airbags frontaux (conducteur et passager) et latéraux.

L'arrêté précise que les véhicules de transport de personnes de plus de 9 places destinés au transport inter-urbain (autocars) doivent être équipés d'un dispositif limiteur de vitesse ou système de bridage de la vitesse à 100 km/h.

Quant aux autobus, ils doivent être dotés d'un système de bridage de la vitesse à 80 km/h.

Les commandes de véhicules dont la date de domiciliation bancaire était établie avant la date de signature de cet arrêté ne sont pas concernées par cette disposition relative aux



équipements de sécurité.

Toutefois, les véhicules automobiles neufs concernés par cette mesure «doivent être intro-

duits sur le territoire national au plus tard six mois après la publication de l'arrêté».

La refonte du dispositif régis-

sant l'activité des concessionnaires automobiles neufs «fait suite aux insuffisances relevées sur le terrain et à la nécessité de rechercher des retombées industrielles pour un marché en expansion et par référence aux pratiques internationales en vigueur dans l'industrie automobile», note le communiqué.

Outre les aspects sécurité, «les nouvelles exigences viennent renforcer les droits du consommateur, instaurer des dispositifs conformes aux normes de sécurité pour les usagers de la route et une régulation du marché à travers une plus grande transparence dans l'intérêt des consommateurs et de l'économie».

Les droits des consommateurs sont réitérés et renforcés en introduisant des pénalités en cas de manquement des concessionnaires à leurs obligations légales et contractuelles tout en responsabilisant le concessionnaire des actes des distributeurs et revendeurs de son réseau, ajoute le ministère.

S.Gh./APS

Espaces habités à travers le pays

Bientôt une base de données numérisée

UNE BASE de données numérisée sur les espaces habités à travers l'ensemble des wilayas et communes du pays sera élaborée prochainement, a annoncé, hier à Laghouat, la directrice de la gouvernance locale au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales (Micl). Fatiha Hamrit a indiqué, en marge d'une opération de baptême du nom du «3 Mai» de l'artère de la radio locale de Laghouat, que l'opération d'identification et de dénomination des rues, lancée en mai de l'année dernière, sera couronnée par l'élaboration d'une base de données numérisée. L'élaboration de cette base constitue l'ultime phase du programme de baptême, qui devra s'achever avant la fin du premier semestre de l'année en cours, a ajouté M^{me} Hamrit, en précisant que l'identification des espaces concernés a été achevée et que les procédures de leur dénomination sont en cours. L'identification des espaces habités est un facteur essentiel sans lequel l'exécution des programmes visant la modernisation des modes de gestion des villes n'est pas possible, a-t-elle souligné. Le wali de Laghouat, Youcef Chorfa, a, pour sa part, mis en exergue l'importance de ce programme ayant pour objectifs de moderniser le cadre de vie des citoyens et de faciliter le déplacement des personnes, avant d'affirmer que l'opération sera généralisée à travers l'ensemble des communes de la wilaya de Laghouat. Mettant à profit sa visite dans la wilaya, la directrice de la gouvernance locale au Micl a animé une rencontre de sensibilisation sur le programme national d'identification des espaces habités, en présence des responsables des secteurs d'activités dans la wilaya et des élus locaux.

Safy T.

Constructions illicites rasées à Mers El-Hadjadj

Plainte à l'encontre des contrevenants

Des constructions illicites érigées sur des terres agricoles ont été démolies dans la commune de Mers El-Hadjadj, à l'est d'Oran, et une plainte a été déposée auprès des services compétents à l'encontre des contrevenants, a-t-on appris hier des services de la wilaya.

Les services de la wilaya d'Oran ont procédé, lundi, à la démolition de 38 constructions illicites en cours de réalisation au village dit «Djefafila» ainsi que plusieurs clôtures entourant d'autres parcelles détournées dans le but d'y construire des habitations, précise un communiqué des mêmes services.

Ces derniers signalent que les contrevenants ne sont pas en possession de permis de construire ou d'un quelconque document attestant leur propriété. Des plaintes ont été déposées auprès des services compétents à l'encontre des personnes ayant érigé ces constructions et toutes les autres parties impliquées dans ces affaires, notamment ceux qui se sont désistés des terres agricoles en question ou qui ont facilité ces opérations, souligne le même communiqué.

L'opération de démolition s'est déroulée sans incident, assure-t-on de même source.

En février dernier, quinze

constructions illicites érigées le long du littoral de Kristel avaient été démolies par la wilaya. Ces extensions ont été construites non loin de la plage de Kristel. Une campagne de démolition des constructions illicites a été lancée en janvier par les services communaux d'Aïn El Turck et a ciblé 30 constructions illicites réparties sur 10 plages. En 2014, pas moins de 2 500 constructions illicites ont été rasées dans les communes de Mers El-Hadjadj, Bir El Djir, Mers El-Kébir, Bousfer, Es-Sénia, El-Hassi, entre autres. La majeure partie de ces constructions ont été érigées sur des terres agricoles ou sur des terres

dépendant du domaine forestier.

A ce titre, près de 600 affaires de détournement du domaine forestier et de réalisation de constructions illicites sur des assiettes relevant du patrimoine forestier ont été enregistrées.

Les mêmes sources affirment que près de 4 000 constructions illicites, érigées sur le domaine forestier, ont été démolies ces quatre dernières années. Il s'agit de constructions édifiées, notamment, dans la zone d'El-Hassi, à Arzew, Cap Carbon et Haï Zabana, ainsi que sur les abords de la route menant vers la Corniche supérieure.

Hayat F.

Recherche sur les régions arides

Trois ouvrages mis à la disposition des étudiants et chercheurs

«**G**lossaire de l'eau», «Atlas des plantes ornementales des Ziban» et «Guide faunistique», sont les titres de trois nouveaux ouvrages édités récemment par le Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (Crstra) Omar-El-Barnaoui de Biskra.

Qualifiés d'«ouvrages de référence», ces nouvelles éditions constituent des outils pour accompagner les étudiants et les chercheurs dans leur travaux scientifiques dans les domaines de la faune, l'eau et les plantes, lit-on dans une fiche de présentation élaborée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Ainsi, l'ouvrage intitulé «Glossaire de l'eau», vise l'harmonisation du vocabulaire utilisé dans les domaines liés à l'eau et aux milieux aquatiques, pour «faciliter l'échange, améliorer la compréhension des termes et promouvoir l'usage d'un vocabulaire com-

mun», a-t-on précisé. Ce guide sous forme d'un dictionnaire de poche, premier du genre, rassemble les principales définitions des termes autour de l'eau et comporte, lit-on dans son préambule, «plus de 500 mots présentés par ordre alphabétique et des illustrations techniques». Quant au deuxième ouvrage, «Atlas des plantes ornementales des Ziban», il constitue «un inventaire floristique des Ziban», ce qui facilitera «une meilleure connaissance de la région». Il traite notamment de la classification des espèces (les arbres, les palmiers, les grimpantes, les herbacées et les succulentes) et procède également à une indexation des plantes par catégorie. En plus de l'amélioration des connaissances scientifiques relatives aux plantes ornementales des Ziban, l'ouvrage révèle notamment «la richesse de la biodiversité végétale ornementale au profit des décideurs, des acteurs, des aménageurs et de

l'ensemble de la population saharienne», indique-t-on dans l'introduction de cet Atlas, qui, par ailleurs, «contribue au développement du territoire». Pour ce qui est du troisième ouvrage, «Guide faunistique», il est considéré comme un almanach des bio ressources de la région de Biskra (plaine d'El-Ouataya), «jusque-là inconnues du grand public», a-t-on souligné.

Les concepteurs de cet almanach ont, à travers un sommaire basé sur une méthode scientifique, défini et classé la faune de la région, qui comprend «les invertébrés» (insectes, myriapodes, arachnides, crustacés), «les vertébrés» (reptiles, oiseaux et les mammifères). En somme, l'ouvrage répertorie les espèces et rassemble les données scientifiques relatives à chaque groupe de faune et à chaque espèce, afin de donner au lecteur «un aperçu le plus complet possible».

Ghani Y.

Secourses telluriques de Merouana

Les bâtisses à démolir menaçaient ruine

■ Toutes les bâtisses devant être démolies à la suite des secousses telluriques qui avaient ébranlé il y a quelques jours les localités de Merouana et de Ras Layoun, à Batna, «menaçaient ruine» avant le séisme et ses répliques, a affirmé lundi le wali, El Hocine Mazouz.

Par Samah Y./APS

Le chef de l'exécutif local qui effectuait une visite de travail dans la zone touchée, a soutenu, dans la foulée, qu'«aucune construction ne s'est écroulée des suites des secousses».

Il a toutefois donné des instructions fermes pour la fermeture «immédiate» d'une école primaire, d'une cantine scolaire, d'une mosquée et d'une maison de jeunes située dans le quartier Chidi, à Merouana, pour entamer les travaux de démolition de ces structures, «par précaution», dès la semaine prochaine.

Ordonnant aux responsables concernés de «diagnostiquer les terrains abritant ces infrastructures», M. Mazouz s'est engagé devant les habitants de Merouana à faire construire une nouvelle maison de jeunes et à participer à la construction d'une nouvelle mosquée, en plus de la récupération du site de l'école et de la cantine scolaire qui serviront à l'implantation d'un équipement public dans ce quartier.

Le wali a également affirmé que l'évaluation des dégâts occasionnés à des constructions à la suite des secousses telluriques «continue d'être menée par des comités techniques spécialisés en vue de la constitution d'un dossier à transmettre aux instances concernées aux fins d'indemnisation, le cas échéant».



PH. > D. R.

Il a par ailleurs donné le coup d'envoi d'une caravane composée de médecins, de psychologues, de paramédicaux, d'éléments de la Protection civile et de représentants des secteurs de la santé et de l'action sociale, qui sillonnera les différentes zones enclavées touchées par des secousses telluriques des habitants.

Des instructions ont également été données pour le maintien sur place des trois centres avancés mis en place par la Protection civile et qui sont en alerte 24 h sur 24 dans le quartier Chidi (Merouana) et dans

les communes de Rahbat et de Talkhemt.

Depuis l'enregistrement de la première secousse tellurique, le 15 mars dernier, des sorties sur le terrain ont été effectuées par les autorités locales dans les différentes régions touchées pour prendre acte des pré-occupations des citoyens et veiller sur l'application des mesures de prise en charge qui s'imposent dans ce genre de situation.

Depuis deux semaines, 28 répliques d'une magnitude de 2,2 à 4,8 degrés sur l'échelle ouverte de Richter ont été enregistrées à Merouana et ses environs, a-t-on rappelé.

S.Y./APS

Tissemsilt

La gestion de l'entreprise de transport urbain décriée

La gestion de l'entreprise de transport urbain et suburbain de Tissemsilt a été décriée lundi lors d'une réunion de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), a-t-on constaté. Tout en insistant sur la nécessité de revoir la gestion de cette entreprise, le wali, Hocine Bessayeh, a averti que celle-ci pourrait rencontrer de «gros problèmes

conduisant à sa fermeture définitivement, si sa gestion ne sera pas revue». Il a imputé les problèmes financiers que rencontre cette entreprise à la pléthore du personnel, tout en rappelant que le ministre des Transports, Amar Ghoul, avait décidé, lors de sa dernière visite dans la wilaya, de dépêcher une délégation ministérielle de contrôle pour mieux

connaître la situation de cette entreprise. Par ailleurs, le wali a exhorté les responsables de l'unité de «l'Algérienne des eaux» (ADE) à former des jeunes dans le domaine de la maintenance et de la réparation des réseaux d'eau potable et des stations de pompage, sommant, par la même occasion, la direction de l'hydraulique d'effectuer des ana-

lyses sur les eaux du barrage de «Tamlah» pour pouvoir les exploiter dans l'alimentation de la population riveraine. Les travaux de cette session de l'APW abordent les dossiers des ressources en eau et de l'emploi dans la wilaya, ainsi que la situation de l'entreprise de transport urbain et suburbain de Tissemsilt.

Fatah Y.

Constantine

Des détenus formés aux métiers de l'artisanat

Des cycles de formation aux métiers de l'artisanat seront lancés à Constantine «avant la fin du premier semestre de l'année en cours au profit de détenus», a affirmé, lundi à l'APS, le directeur de la chambre de l'artisanat et des métiers (CAM), Nasreddine Benarab. L'opération, initiée en application d'une convention signée entre les ministères de la Justice et du Tourisme et de l'Artisanat, bénéficiera à plus de 400 personnes pur-

geant des peines d'emprisonnement dans les établissements pénitentiaires du Coudiat, de la cité Boussouf et d'El Khroub, a précisé ce responsable. Un programme de sensibilisation à destination de cette frange sociale, visant à mettre en exergue l'importance des métiers artisanaux est «actuellement en cours», a-t-il fait savoir, ajoutant qu'une équipe de maîtres-artisans a été mobilisée pour assurer le bon déroulement de cette action.

Ces formations seront sanctionnées par la délivrance de certificats d'aptitude qui faciliteront la réinsertion sociale des détenus concernés aussitôt après leur libération, selon le même responsable qui a indiqué que ces mêmes certificats permettront aux détenus de créer, après leur sortie de prison, leur propre micro-entreprise et d'accéder aux avantages offerts par les différents dispositifs de soutien à l'emploi.

Yanis D.

Amirat-Arras (Mila)

2^e Salon de la famille productrice

La deuxième édition du Salon de la famille productrice s'est ouverte lundi au village Boughardaine, dans la commune d'Amirat-Arras (Mila), à l'initiative de l'association caritative locale «Kafil El Yatim». Des produits de l'artisanat local, de couture notamment, réalisés par les

ménages producteurs affiliés à l'association, ont été exposés avec pour objectif, selon le président de l'association, Abdeslam Bouatouta, d'encourager les ménages démunis à développer des activités à même de leur assurer des revenus décentes. Six machines à coudre, un réfrigéra-

teur et des ustensiles de cuisine ont été distribués, à cette occasion, en guise d'encouragement, à des familles ayant participé au salon, au cours d'une cérémonie conviviale organisée en présence des autorités locales, d'élus locaux et de la directrice de l'action sociale. De nombreux visi-

teurs de ce salon, prévu sur deux jours, ont, par solidarité, fait l'acquisition de divers articles exposés. Selon M. Bouatouta, l'association «Kafil El Yatim» a formé 61 orphelins et orphelines à des métiers de l'artisanat, sanctionnés par des diplômes qualifiants.

Ali O.

Fonds de la zakat à Batna Plus de 43 millions de DA collectés

LA 13^e campagne du Fonds de la zakat, dans la wilaya de Batna, a permis d'enregistrer une somme de plus de 43 millions de dinars, soit plus du double du montant collecté au terme de la précédente campagne, a indiqué, lundi, le directeur des affaires religieuses, Youcef Baroud.

Des mandats représentant, chacun, une aide d'un montant de 7 000 dinars sont en cours de distribution, depuis une semaine, au profit de plus de 6 000 ménages démunis à travers les 61 communes de la wilaya, a ajouté ce responsable.

Durant la précédente campagne de la zakat, 4 000 foyers nécessiteux avaient bénéficié de ces aides pécuniaires qui étaient de 5 000 dinars par mandat, a encore précisé M. Baroud.

Ces recettes et les actions de solidarité du Fonds de la zakat «placent Batna parmi les premières wilayas à l'échelle nationale», a également soutenu le directeur des affaires religieuses.

Said F.

Tissemsilt Renforcement prochain de l'AEP à l'est de la wilaya

L'ACHÈVEMENT des projets de renforcement de l'approvisionnement en eau potable de plusieurs zones de la région Est de la wilaya de Tissemsilt est prévu avant fin juin prochain, a annoncé lundi le wali. Ces projets portent notamment sur la réalisation de nouveaux réservoirs dans les communes de Khemisti, Layoune et Sidi Boutouchent, ce qui permettra aux citoyens de bénéficier d'un quota quotidien important, a indiqué Hocine Bessayeh lors des travaux de la première session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya.

En outre, il a signalé le lancement d'un programme spécial pour la réhabilitation du réseau de distribution de l'eau potable, indiquant que les efforts en matière d'adduction en eau potable se poursuivent au profit des zones rurales.

D'autre part, le wali a souligné que l'exploitation, par les agriculteurs, de importantes infrastructures en la matière dont dispose la wilaya, telles que les petits barrages, les retenues collinaires et les stations d'épuration des eaux usées, demeure très insuffisante.

Concernant l'action sociale et la solidarité, le wali a fait remarquer que les établissements pédagogiques spécialisés pour la prise en charge des personnes aux besoins spécifiques sont «sous-exploités» (le taux d'exploitation de ces infrastructures avoisine 60%), appelant, de ce fait, la société civile à agir «efficacement» dans la prise en charge de cette frange de la société et des nécessiteux.

R. R.



Sahara occidental

Manœuvres militaires du gouvernement sahraoui à Tifariti

■ Il s'agit de «manœuvres routinières», ont déclaré des responsables politiques et militaires sahraouis, précisant que les manœuvres de Tifariti sont «porteuses de messages à l'adresse de l'ONU, de l'opinion internationale et de l'ennemi». «Ces manœuvres interviennent dans un contexte sensible, qui est celui de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Sahara occidental en avril».

Par Maya F./APS

Des manœuvres militaires ont été organisées dimanche par le la 2^e Région militaire de l'Armée de libération sahraouie, dans les territoires libérés de Tifariti (nord du Sahara occidental), a-t-on constaté.

Il s'agit de «manœuvres routinières», ont déclaré des responsables politiques et militaires sahraouis, précisant que les manœuvres de Tifariti sont «porteuses de messages à l'adresse de l'ONU, de l'opinion internationale et de l'ennemi».

«Ces manœuvres interviennent dans un contexte sensible, qui est celui de la réunion du

Conseil de sécurité de l'ONU sur le Sahara occidental en avril prochain», a-t-on ajouté.

La démonstration de l'armée sahraouie, qui organise la 3^e manœuvre durant les quatre derniers mois, a été marquée par la présence de hauts responsables politiques et militaires de la RASD, dont le Premier ministre, Abdelkader Taleb Omar, et le ministre de la Défense, Mohamed Amine Bouhali.

Destruction de 3 000 mines antipersonnel

Il a été procédé, par ailleurs, à la destruction de 3 000 mines antipersonnel se trouvant sur le



Ph. : DR

territoire sahraoui. «10 000 mines ont été déjà détruites pendant quatre étapes», a expliqué Mohammed Salem Abdallah, le coordinateur sahraoui des affaires des mines pour qui cette action «révèle l'adhésion du gou-

vernement sahraoui aux conventions onusiennes, notamment l'appel de Genève auquel la RASD a adhéré en 2005».

Présent à ce rendez-vous, Fred Meylan, directeur régional (Afrique) de la convention

d'Ottawa, a souligné que le Front Polisario «vient de donner l'exemple» en matière de destruction des mines, ajoutant que le Maroc «doit faire de même conformément à la convention de Genève».

Par ailleurs, il a été procédé à l'incinération de 500 kilogrammes de résine de cannabis provenant du Maroc, selon des dirigeants sahraouis, précisant que cette action «confirme l'engagement de la RASD dans la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé en œuvrant à assécher leurs sources de financement».

M. F./APS

Libye

Un Philippin tué dans des violences près de Tripoli

Un ouvrier philippin a été tué lorsque des roquettes se sont abattues sur la ville de Zaouia, près de Tripoli, a rapporté lundi un responsable des services libyens de sécurité. Le Philippin, employé par une compagnie pétrolière, a été tué dimanche par des tirs de roquettes ayant visé cette ville, située à 40 km à l'ouest de Tripoli. Trois autres Philippins, un Soudanais et un Libyen ont été blessés dans ces violences. Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères philippines, Charles Jose, a confirmé les faits.

«Notre ambassade à Tripoli a confirmé qu'un Philippin a été tué dans un bombardement à Zaouia», a-t-il indiqué. Depuis la fin de la révolte qui a renversé en 2011 le régime de Mouammar Kadhafi, la Libye, sous la coupe de milices rivales formées surtout d'extrémistes, s'enfonce dans l'anarchie et les violences. Ainsi, on est toujours sans nouvelles de quatre Philippins et cinq étrangers enlevés début mars lors d'une attaque contre le champ pétrolier al-Ghani (sud de la Libye) imputée par des sources libyennes aux

membres du groupe Daech. Le gouvernement philippin avait ordonné en juillet 2014 le rapatriement de ses ressortissants de Libye, où environ 13 000 d'entre eux travaillaient, selon le ministère des Affaires étrangères à Manille. Depuis, des milliers de Philippins ont quitté le pays, mais 4 000 y travaillent toujours, notamment dans le secteur pétrolier, les hôtels et les hôpitaux. Environ 10% des 100 millions de Philippins travaillent à l'étranger.

R. M.

Sécurité Tusk et Mogherini en Tunisie

LE PRÉSIDENT du Conseil européen, Donald Tusk, et la chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, se sont rendus hier en Tunisie dans le cadre des discussions sur la sécurité du pays et de la région. Des questions liées, notamment, à la stabilité régionale, la migration illégale et les menaces terroristes, ont été évoquées entre les représentants de l'Europe et la partie tunisienne, indique un communiqué de l'Union européenne (UE).

«L'UE est plus déterminée que jamais à renforcer sa coopération avec la Tunisie afin de gérer cette menace terroriste et de continuer à renforcer sa relation pour le bénéfice des peuples des deux côtés de la Méditerranée», a indiqué M. Tusk dans le communiqué. «Nous nous devons d'éradiquer les racines de l'instabilité régionale et ses conséquences», a-t-il souligné

R. M.

Sfax/Tunisie

Les professionnels lésés par le commerce parallèle menacent d'une «désobéissance fiscale»

Des professionnels dans les secteurs de la confection, du cuir et de la chaussure de Sfax, lésés par la contrebande et le commerce parallèle, ont menacé d'observer «une désobéissance fiscale et de fermer leurs entreprises si les structures de l'Etat n'assument pas leurs responsabilités dans la lutte contre le commerce parallèle et n'arrêtent pas la politique de tergiversation envers les contrebandiers», selon leurs déclarations.

Les protestataires se sont rassemblés sous l'égide de «la coordination de Sfax pour la protection des secteurs du tissu, du cuir et de la chaussure contre les contrebandiers». Ils ont souligné, au cours d'une conférence de presse, lundi, au siège de l'Union régionale de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

(Urica) de Sfax que «l'exercice de leurs activités professionnelles, dans le cadre de la loi et des structures est devenu une ma-lédiction qui pourchasse, au même titre, les professionnels et l'économie nationale».

Ils ont considéré que «le choix de la désobéissance fiscale et la fermeture de leurs entreprises sont, en réalité, une nécessité dictée par l'inégalité entre l'économie organisée et celle parallèle, face aux devoirs fiscaux et sociaux».

Le président de la Chambre du cuir et de la chaussure relevant de l'Urica, Mohamed Dhoubi, a fait assumer aux gouvernements successifs la responsabilité de l'aggravation du phénomène de la contrebande «devenue synonyme de terrorisme». Il a mis l'accent, dans ce

sens, sur «l'importante dégradation de la situation à Sfax, avec la baisse du nombre des professionnels à moins de 2500, actuellement, alors qu'ils étaient 18 mille dans les années quatre-vingt-dix».

Des professionnels de la chaussure de Sfax avaient déposé, en septembre 2014, une plainte en justice contre cinq ministères pour indolence dans l'application de la loi et la protection des professionnels du fléau de la contrebande et du commerce parallèle qui ont atteint un degré de gravité faisant craindre une véritable catastrophe économique et sociale.

Ces ministères sont ceux de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances, de la Santé, des Affaires sociales, du Commerce et de l'Artisanat, et de l'Industrie,

de l'Energie et des Mines. Dans ce sens, Anouar Adhar, membre de l'Assemblée des représentants du peuple et professionnel dans le secteur de la chaussure, a mis l'accent, lors de cette conférence de presse, sur le sérieux des menaces de fermer les entreprises, s'il n'y a pas un minimum de transparence et d'organisation des transactions, appelant à poursuivre en justice les contrebandiers.

Les participants à la conférence de presse ont, d'autre part, annoncé l'intention d'organiser, lundi prochain, un sit-in devant le siège de la Présidence du gouvernement, à Tunis, avec la participation de tous les professionnels lésés par la contrebande, à Sfax et dans tous les gouvernorats du pays.

Mondji Tahiri



Présidentielle au Nigeria

Courte avance pour Buhari, Jonathan remonte

■ C'est la présidentielle la plus serrée de l'histoire du Nigeria: l'opposant Muhammadu Buhari devançait hier à la mi-journée de seulement 500.000 voix le sortant Goodluck Jonathan, qui grignote son retard alors que le décompte des votes se poursuit au compte-gouttes.

Par Ali O.

Selon les résultats officiels dans 25 des 36 États nigériens et dans la capitale fédérale Abuja, annoncés hier midi par la Commission électorale indépendante (Inec), l'ex-général Buhari a remporté près de 10,5 millions de voix, contre près de 10 millions de voix pour Jonathan. Mais les résultats de plusieurs États du nord, réserves de voix importantes pour Buhari, n'ont pas encore été annoncés.

Buhari est donné vainqueur dans 13 États, le président Jonathan dans 12 autres et la capitale fédérale.

Le vote communautaire ou religieux est un phénomène très marqué au Nigeria, pays mosaïque de 173 millions d'habitants, le plus peuplé d'Afrique, majoritairement chrétien dans sa moitié sud et musulman dans sa moitié nord.

Buhari, un musulman du nord, a largement devancé Jonathan dans ses fiefs, de 1,7 million de voix dans l'État de Kano, le plus peuplé du nord, et de 650 000 voix dans celui de Kaduna.

Quant à Jonathan, il a été plébiscité dans la région pétrolière du delta du Niger, au sud, remportant plus de 98% des suffrages dans son fief de Bayelsa et près de 95% des voix dans l'État voisin de Rivers. Le Congrès progressiste (APC) de Buhari, accusant le Parti démocratique populaire (PDP) de Jonathan d'avoir bourré les urnes dans l'État de Rivers, avait déposé une plainte auprès de l'Inec. Mais Attahiru Jega, le président de l'Inec, a considéré hier que les accusations n'étaient «pas assez conséquentes» pour annuler le



Ph. > D. R.

scrutin dans cet État.

A Lagos, capitale économique et ville la plus peuplée du pays, où les électeurs ont tendance à voter selon des critères autres que l'origine et la religion des candidats, Buhari a devancé Jonathan.

Lagos, qui compte environ 20 millions d'habitants, est considéré comme un État-clé du scrutin, mais les électeurs se sont peu mobilisés: seulement 1,7 million des 5,8 millions d'électeurs enregistrés ont voté pour la présidentielle et les législatives.

L'ex-général de 72 ans, qui fut à la tête d'une junte militaire dans les années 1980 et se présente pour la quatrième fois à la présidentielle depuis le retour du pays à la démocratie en 1999, améliore largement ses scores par rapport au

scrutin de 2011.

Il a axé avec succès sa campagne électorale sur la lutte contre la corruption endémique au Nigeria, pays à la croissance dynamique devenu l'an dernier la première puissance économique d'Afrique, riche de son importante production de pétrole mais aux inégalités sociales criantes.

Pour cette présidentielle la plus serrée de l'histoire du Nigeria, nombreux sont ceux qui redoutent des violences, comme en 2011 où des affrontements avaient fait un millier de morts après l'annonce de la victoire de Jonathan.

Des troubles ont éclaté dès dimanche dans l'État pétrolière de Rivers, où de nombreuses manifestations ont été organisées par

l'APC pour protester contre des fraudes électorales. Des marches de protestation se sont poursuivies lundi jusqu'à l'instauration d'un couvre-feu pour la nuit.

Kaduna, grande ville du centre submergée par les violences entre chrétiens et musulmans en 2011, focalise les craintes.

«Si le président Jonathan est déclaré vainqueur, et non le général Buhari (...) je peux vous dire que Kaduna va s'embraser», a prévenu lundi Awwal Abdullahi Aliyu, le président de l'Union pour l'unité du peuple du Nord et la réconciliation, organisation oeuvrant localement pour l'entente entre chrétiens et musulmans. L'Inec a promis d'examiner toutes les plaintes, poursuivant son objectif d'un scrutin «libre,

juste et crédible, dans le calme». L'Union africaine a appelé à recourir «aux moyens légaux existants au cas où il y aurait contestation des résultats» de ces élections, qui ont, selon elle, respecté «les principes continentaux des élections démocratiques».

Les observateurs de l'ONG nigérienne Transition Monitoring Group (TMG), ainsi que de l'Institut démocratique national (NDI), basé à Washington, ont également salué la régularité du scrutin.

Washington et Londres ont en revanche exprimé leur inquiétude au sujet de «possibles interférences politiques» dans le décompte des voix au niveau régional, même s'il n'y a pas «eu pour le moment de manipulation systématique du processus» électoral.

Des craintes «sans fondement», a rétorqué l'Inec, et même des «balivernes», pour

le porte-parole de campagne de Jonathan, Femi Fani-Kayode.

Outre leur président, les 69 millions d'inscrits ont voté ce week-end pour élire les 109 sénateurs et les 360 députés nigériens. Pour la première fois, les électeurs étaient identifiés par des lecteurs d'empreintes digitales censés prévenir les fraudes.

La rébellion de Boko Haram, qui menaçait d'empêcher le vote, notamment dans ses bastions du nord-est du Nigeria, a finalement échoué malgré quelques attaques, sans doute considérablement affaiblie ces dernières semaines par l'offensive internationale en cours.

A. O.

Niger

Boko Haram fait une incursion avant d'être repoussé

Des combattants de Boko Haram ont mené une incursion lundi dans le sud-est du Niger mais ont été repoussés au Nigeria voisin par les armées tchadienne et nigérienne, qui leur ont infligé de lourdes pertes, a annoncé hier l'armée tchadienne.

Les combats ont fait 47 morts côté ennemi et zéro côté ami, a indiqué l'état-major tchadien dans un communiqué.

Les bilans communiqués par les pays combattant Boko Haram (Nigeria, Tchad, Cameroun et Niger) sont souvent très défavorables aux islamistes, sans qu'il soit généralement possible d'obtenir un état des pertes humaines venant d'autres sources, aucun acteur tiers (ONG, ONU) n'étant présent dans les zones de combat.

Une source humanitaire a toutefois fait état hier d'un bilan de 40 à 47 morts côté Boko Haram à Bosso - une bourgade nigérienne située à proximité de la frontière entre le Niger et le Nigeria - et dans ses environs.

Les terroristes de Boko Haram ont tenté une incursion à Bosso. (...) Ils ont été stoppés par les forces armées tchado-nigériennes qui les ont poursuivis jusqu'à leur

poste de commandement, a annoncé l'état-major tchadien.

Les rebelles, dont plusieurs véhicules et notamment un blindé ont été détruits, ont été repoussés jusqu'au Nigeria, avait précisé hier matin une source militaire tchadienne.

Les islamistes ont fui, selon un élu du sud-est du Niger, jusqu'à Malam Fatori, une ville nigérienne proche de Bosso que les armées nigérienne et tchadienne disent vouloir reprendre à Boko Haram.

L'armée nigérienne affirme à l'inverse que Malam Fatori est sous son contrôle.

Des milliers de soldats nigériens et tchadiens, massés depuis près de deux mois dans le sud-est du Niger, mènent depuis le 8 mars une offensive dans le nord-est du Nigeria, frontalier, considéré comme le fief des insurgés.

L'état-major tchadien a également fait état d'une opération de rattachement menée dimanche par les armées tchadienne et nigérienne à Talagam, une commune située entre Damasak, la première ville reprise à Boko Haram, et Malam Fatori.

Cette opération a fait, selon l'armée tchadienne, 54 morts parmi les islamistes, et 2 morts et 15

blessés dans les rangs de la coalition. Une autre source humanitaire avait mentionné lundi à l'AFP le décès de 3 soldats tchadiens dans des combats dimanche.

La radio privée Anfani, basée à Diffa, la grande ville du sud-est du Niger, a fait état lundi d'intenses bombardements aériens dans le lit du lac Tchad, où se trouvent notamment Bosso et Malam Fatori.

Si elle a également rapporté la destruction par des éléments de Boko Haram d'une antenne-relais pour téléphones cellulaires samedi à Bosso, ces incursions sont désormais plutôt rares en territoire nigérien. La situation est totalement sous contrôle au Niger, déclarait mi-mars Mohamed Bazoum, un proche du président nigérien Mahamadou Issoufou.

Il n'y a plus de chance que Boko Haram prenne une ville, même sur le lit du lac Tchad où les insurgés avaient commis plusieurs attaques courant février, avait poursuivi cet ancien ministre des Affaires étrangères.

Les risques de survenance d'attentats sont même très réduits du fait de l'élimination de tous les acteurs potentiels, avait-il estimé.



Points chauds

Déception

Par Fouzïa Mahmoudi

Habituellement très présent durant les campagnes électorales, quelles qu'elles soient, Jean-Luc Mélenchon s'est fait relativement discret la campagne départementale, alors que l'attention était quasi exclusivement focalisée sur le Front National, que le président du Front de gauche a pourtant toujours désigné comme son plus ennemi le plus direct. Finalement, Mélenchon est apparu dans les médias cette semaine pour finalement commenter le résultat de son parti, le FDG, aux élections départementales. Evoquant un résultat de «9 % dans les cantons où nous étions présents», le député européen a déclaré: «Il aurait fallu un véritable miracle pour que les gens arrivent à nous détecter. Le système d'alliances qui était le nôtre était compliqué.» Le Front de gauche s'est porté candidat soit en autonomie, soit en partenariat avec Europe écologie-Les Verts. De plus, certains candidats communistes du PCF, avec qui le Parti de Gauche est allié au sein du Front de gauche, se sont alliés aux socialistes. «C'était illisible», a jugé l'ex-candidat à la présidentielle. «Je mets une condition pour continuer ce combat: que nous soyons lisibles.» «Je porte sur mon dos» le poids de ces stratégies, a-t-il ajouté, sans évoquer directement la responsabilité des communistes. «Je propose une nouvelle alliance avec EELV, Nouvelle Donne, les Socialistes affligés», a poursuivi le député européen, voulant offrir une «possibilité extrêmement large au peuple français» et refusant de se laisser «embaucher dans le tripartisme» UMP, PS et FN qui est le nouveau visage politique du pays après le scrutin. Il n'est néanmoins pas certain que la proposition de Mélenchon même si elle venait à être acceptée par les politiques le soit par les électeurs qui semblent rejeter massivement la gauche sous toute ses formes. Mais une alliance de plusieurs petits partis qui excluirait le PS pourrait peut-être attirer à nouveau les sympathisants de gauche qui ont déserté les urnes, trop déçus par le gouvernement en place. Reste à savoir surtout si les partis qu'il cite et espère convaincre de le rejoindre seront intéressés par une nouvelle alliance. Les Français pour leur part semblent être décidés à tourner la page de la gauche et à se tourner vers la droite et l'extrême droite. Du moins jusqu'à ce que ces partis soient au pouvoir et les déçoivent autant que le parti socialiste les déçoit aujourd'hui.

F. M.



Grève des étudiants de l'Ecole supérieure des Beaux-arts

Une grande école en attente de vraies réformes

■ La ministre de la Culture, Nadia Laabidi, a salué la maturité dont ont fait preuve les étudiants grévistes de l'Ecole supérieure des Beaux-arts soulignant que leurs revendications sont légitimes. A propos des solutions possibles, la ministre de la Culture a affirmé que ce problème nécessite de vraies réformes qui pourront prendre du temps. Pour leur part, les étudiants grévistes exigent une feuille de route claire qui assure la concrétisation des déclarations des responsables de la culture.

PH/DR



Par Abbla Selles

Les étudiants de l'Ecole supérieure des Beaux-arts d'Alger poursuivent leur grève en attendant de solutions concrètes de la part du ministère de la Culture. Ce débrayage qui a commencé le 15 mars dernier a dévoilé tous les problèmes et les difficultés pédagogiques des étudiants. En effet, les revendications des étu-

dians de l'Ecole supérieure des Beaux-arts sont «tout à fait légitimes» selon les dires de la ministre de la Culture Nadia Laabidi. «Il s'agit de problèmes de fond qui mettent beaucoup de barrières durant et après la formation», a précisé la ministre de la Culture. Pour cette raison, ajoute la première responsable de la culture en Algérie, cet établissement a besoin de «véritables

réformes et non pas d'une solution rapide». Contrairement à d'autres titres d'écoles supérieures, le Diplôme d'études supérieures artistiques, créé en 1992, est délivré par la direction de l'Esba et non par le ministère de l'Enseignement supérieure et de la Recherche scientifique. Les grévistes dénoncent l'«incohérence» entre leur diplôme et la durée des études (cinq ans) à l'Esba, accessible aux

bacheliers sur concours. Abordant l'adoption du système LMD, exigée par l'autre tutelle pour l'Esba et des établissements similaires, M^{me} Labidi a relevé, à l'instar des grévistes, le manque d'encadrement qualifié, particulièrement pour l'enseignement des filières post-graduation. Outre cette question, les étudiants des Beaux-arts revendiquent l'adoption d'un «LMD spécifique», incluant plus d'acti-

vités pratiques en dehors des cours théoriques et des ateliers académiques dans les six spécialités de l'école.

Cette dernière revendication est mise en pratique par les grévistes qui organisent depuis une semaine des ateliers avec des créateurs durant leur occupation du siège de l'école, une initiative artistique saluée par la ministre de la Culture, tout comme la «maturité» qu'elle dit avoir constatée chez les étudiants.

Il est à rappeler que la ministre de la Culture avait reçu le 22 mars dernier des représentants des grévistes après la démission du directeur de l'Esba, une rencontre où l'introduction du système LMD avait été abordée ainsi que la désignation d'un intérimaire à la tête de l'école. Les protestataires, qui ont baptisé leur mouvement «InfidjArt» exigent, préalablement à la réforme pédagogique de l'école, une feuille de route «claire» et des «délais précis», principale condition, pour eux, d'arrêter leur grève. A.S.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Espace des activités culturelles Rachid-Kouache
Jusqu'au 1er avril :
L'établissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, en collaboration avec la librairie média soft, organise «Le carrefour du livre»
Salle Ibn-Khaldoun
Jusqu'au 19 avril :
Projection du film Les portes du soleil : Algérie pour toujours de Jean-Marc Minèo
Galerie Asselah
Jusqu'au 16 avril :
Exposition de peinture par l'artiste Amel Benghezala.
Villa Abdeltif
Jusqu'au 18 avril :
Exposition de peinture «Offrande au pays du Cèdre» de l'artiste Djahida Houadef.
Institut culturel italien
Jusqu'au 25 avril :
Exposition de costumes italiens du XVIe au XIXe siècles, par l'atelier Il Costumes de Rome.
Salle Ibn-Zeydoun de Riadh-El-Feth
Jeudi 2 avril à 19h :
Concert de la chanteuse cap-verdienne Nancy Viera, en hommage à Cesaria Evora.
Galerie d'art Dar El-Kenz
Samedi 4 avril à 14h :
Vernissage de l'exposition collective «Explosion d'aquarelle», avec les œuvres de 14 artistes dont Moussa Bourdib, Catherine Rossi, Mustapha Khelifi et Zohra Sellal.

Depuis la création du Conseil national des arts et lettres

Mille cartes d'artistes distribuées

Mille cartes d'artistes ont été distribuées à travers le pays, depuis l'installation du Conseil national des arts et des lettres (CNAL) en 2012, a indiqué, à Béchar, le président de cette instance. «Cette carte démontre la considération que porte l'Etat aux artistes qui disposent aussi, désormais, d'un statut qui leur ouvre des portes dont la principale, à savoir le droit à la sécurité sociale, est d'être reconnus en qualité de membres actifs de la société», a précisé Abdelkader Bendaâmache, lors d'une rencontre organisée lundi soir avec les artistes de cette wilaya. Cette rencontre, initiée à la maison de la culture «Kadi-Mohamed», a

permis au président du CNAL de mettre en exergue aussi les principaux dispositifs contenus dans le décret relatif au statut de l'artiste, premier outil juridique du genre depuis l'indépendance de l'Algérie et qui «permet enfin à l'artiste de s'émanciper en lui permettant d'avoir une existence juridique», a-t-il souligné.

La promulgation de cet instrument juridique et la mise en place du CNAL marquent «l'intérêt porté par l'Etat à cette catégorie d'artistes et de créateurs à travers le pays», a-t-il expliqué.

Le président du CNAL a, par ailleurs, estimé «nécessaire» l'adhésion de l'ensemble

des artistes et des gens des spectacles à sa structure, pour que le secteur puisse disposer à l'avenir d'une véritable nomenclature des artistes dans le pays. Un débat s'est instauré par la suite, où plusieurs questions liées aux contraintes rencontrées par les artistes de la wilaya de Béchar, notamment l'absence d'une antenne locale de l'Office national des droits d'auteurs et voisins (ONDA), ont été débattues par l'assistance.

Cette dernière a accueilli favorablement la mise en place de la carte d'artistes où déjà 512 dossiers ont été déposés au niveau de la direction locale de la culture, selon les responsables de cette direction. F.H.

Festival «La lecture en fête» à El-Bayadh

Un programme riche et varié

Quelque 650 titres de livres pour enfants et 12 troupes théâtrales venues de 8 wilayas du pays, sont présents à la cinquième édition du festival local «La lecture en fête», dans la wilaya d'El-Bayadh, a-t-on appris mardi du commissaire du festival.

Cette manifestation, qui a débuté lundi et devra se poursuivre jusqu'au 11 avril prochain,

devrait sillonner plusieurs communes de la wilaya avec des productions théâtrales et d'autres animations, à l'instar de la bibliothèque itinérante, afin de permettre aux enfants de ces localités, notamment les plus éloignées, de bénéficier des activités culturelles programmées, a révélé le commissaire du festival Abdelmadjid Allouchi. La bibliothèque principale de lecture au

chef-lieu de wilaya devra abriter, dans ce cadre, plusieurs ateliers ouverts aux enfants, durant toute la période du festival, et concernant notamment les activités de lecture et de dessin, la détection de jeunes talents dans le domaine du théâtre, en plus de jeux d'agilité, selon le même responsable.

En parallèle, le commissariat du festival organise des sorties

vers certains sites archéologiques, à l'instar de ksar Bent El-Khess dans la commune de Brezina et Kebch Bouâlem dans la commune de Bouâlem, et la pierre de Driess dans la commune d'El-Ghassoul, et ce, dans le but de faire découvrir et faire connaître aux enfants les vestiges et le patrimoine de la région, a-t-on indiqué.

D.R.

Coup-franc direct



La programmation et les coulisses

Par Anouar M.

En raison de la fin de saison qui s'annonce chaude pour certaines formations de la Ligue 1, notamment qui jouent leur survie, la LFP devrait faire un réaménagement des horaires pour les unifier. En effet et sachant que le jeu de coulisses est devenu, malheureusement, une réalité palpable, les responsables de la Ligue se doivent de réagir au moins en unifiant les horaires pour le début des prochaines rencontres. On se souvient qu'il y a grosse polémique lors de la dernière journée avec le début de certains matches à une certaine heure, alors que les autres matches ont été décalés de deux, voire trois heures. Comment peut-on s'attendre à ce qu'il n'y ait pas d'arrangement dans ce cas précis ? La Ligue devra, en fait, être ferme et ne pas entrer dans certaines considérations qui risquent d'aggraver la situation sachant que nombreux sont les clubs qui crient au scandale et insistent sur le fait que cela n'est pas normal que des clubs bénéficient de certaines largesses et peuvent jouer à une heure qui les arrange alors que cela n'est pas le cas pour tout le monde. Les responsables de la balle ronde nationale doivent prendre au sérieux ce genre de demande car il y va de la crédibilité de cette structure qui se doit de ne pas tomber dans ces erreurs.

A. M.

Coupe de la CAF

Les Guinéens en stage au Maroc

L'équipe de Horoya Conakry de Guinée se trouve depuis quelques jours au Maroc pour un stage de cinq jours à El Jedida, en prévision de son match retour contre l'ASO Chlef (Algérie), prévu vendredi prochain à Chlef pour le compte des 16^{es} de finale de la Coupe de la Confédération africaine de football, rapporte lundi le site de la formation guinéenne. La délégation s'est déplacée en deux contingents dont 17 joueurs qui étaient dans le premier vol. Le reste devrait les rejoindre dans les heures à venir.

Sur place, l'entraîneur en chef de Horoya, Antonio Souaré a programmé huit séances d'entraînement, d'une moyenne d'une à deux fois par

jour, durant le séjour de l'équipe. Alors des exercices technico-tactiques vont meubler le reste du temps.

«Ce programme s'inscrit en droite ligne de l'adaptation et de l'endurance en prévision du match difficile et crucial du 3 avril en Algérie», a indiqué l'entraîneur en chef du club. Afin de permettre au Horoya AC de préparer dans de meilleures conditions le match contre l'ASO Chlef, la Fédération guinéenne de football (Feguifoot) avait reporté le classico contre l'AS Kaloum, comptant pour la 8^e journée du championnat de football 1 Nimba Mining. Au match aller joué à Bamako, le Horoya AC avait battu l'ASO Chlef (1-0).

Cyclisme/Grand Tour d'Algérie 2015

Hichem Chaâbane, champion des champions

Le coureur algérien Hichem Chaâbane de l'équipe «Cevital» a remporté le maillot orange du Grand Tour d'Algérie cycliste 2015, lundi à l'issue du critérium international de Mouzaia, dixième et dernière épreuve du GTAC-2015.

Agé de 26 ans, Hichem Chaâbane, natif de la ville des Roses, a mérité le maillot orange du vainqueur du GTAC-2015 après avoir triomphé à six reprises lors de cette compétition cycliste organisée à travers 22 wilayas du pays. Ancien grand espoir du cyclisme ayant évolué dans deux formations africaines professionnelles, Hichem Chaâbane a montré tout son talent dès le coup d'envoi de cette 5^e édition du Grand Tour d'Algérie en s'imposant au critérium international d'Alger, première épreuve du GTAC-2015.

Il était capable de faire la différence lors des étapes de montagne, comme il l'a montré en remportant en solitaire les arrivées sur les hauteurs du Santa-Cruz à Oran, de Chréa à Blida et Seraidi à Annaba. Il a également remporté le circuit international de Constantine, ce qui lui a valu la quatrième place au classement général de l'UCI-Africa Tour, lui qui occupait la 45^e position au mois de février. «C'est une très belle consécration pour moi et mon équipe de pouvoir triompher dans cette grande compétition. Le maillot orange est symbolique, puisque l'important pour moi, c'est d'avoir remporté six victoires, synonymes de points



supplémentaires au classement UCI-Africa Tour», a indiqué à l'APS Hichem Chaâbane. L'Algérie a pris la première place du classement Africa Tour, faisant un bond de quatre places avec un total de 823 points, devant le Maroc (490 pts), l'Afrique du Sud (471 pts) et l'Erythrée avec 337 points. Cette performance réalisée par l'Algérie revient essentiellement aux résultats obtenus par les coureurs de différentes équipes algériennes engagées au Grand Tour d'Algérie cycliste 2015. La Fédération algérienne de cyclisme (FAC) a inscrit les Tours d'Annaba, de Constantine, de Sétif et de Blida dans le calendrier de l'UCI, et ce, pour permettre aux athlètes des différentes équipes de glaner un maximum de points au classement UCI-Africa Tour en vue des prochains championnats du monde et des Jeux olympiques de Rio 2016.

Equipe nationale Gourcuff respire

Le coach national, Christian Gourcuff, a respiré après ce succès face à Oman lors de ce deuxième match amical sur un score large de 4 à 1. Toutefois, le plus important pour le sélectionneur national est qu'il est tiré un maximum d'enseignements sur la production de ses poulains lors de cette empoignade.

Par Anouar M.

Il faut savoir, ainsi, qu'il a atteint les objectifs qu'il s'était assignés, à savoir, voir à l'œuvre certains nouveaux éléments qu'il a convoqués pour ce match dans la perspective de leur faire confiance dans les prochains rendez-vous importants et notamment les éliminatoires de la CAN 2017, bien sûr si l'Algérie n'est pas sélectionnée pour abriter ce rendez-vous continental. Des joueurs comme Chenihi (MC El Eulma), Chafai et Belalil (USM Alger), Rachid Ghezal et Mehdi Zeffane (O Lyon) ont eu l'occasion de jouer lors de ces deux matchs amicaux face au Qatar



Le coach français satisfait du rendement de ses poulains

et à Oman et montrer donc toutes leurs capacités dans l'optique d'être retenus pour les prochains stages et matches de l'EN. Le driver national s'est dit satisfait globalement du rendement de ses joueurs même si il ne peut pas se faire une idée fixe sur eux lors d'un seul match. Benlamri (JS Kabylie) n'a, quant à lui, pas eu l'occasion de jouer lors de ces deux matches et reste déçu du fait qu'il n'a pas profité de cette tournée qatarie pour tenter de prouver qu'il mérite une place en sélection nationale.

Pour le coach des Verts, il est impossible de donner sa chance à tout le monde et donc il se devait de faire des choix étudiés. Le plus important maintenant est de capitaliser surtout cette deuxième victoire même si elle est venue face à une équipe quelque peu modeste. Pour ce qui des postes, il faut savoir que Mendi a joué dans l'axe de la défense contrairement à ses habitudes, lui qui évolue éventuellement à droite de la défense. Il sera désormais en concurrence dans ce poste.

A. M.

MC Alger

Valdo loue Oussama Chita

L'entraîneur-adjoint du MC Alger, le Brésilien Valdo, n'a pas tari d'éloge sur son international olympique algérien, Oussama Chita, à qui il prédit un avenir florissant. «C'est un joueur pétri de qualités qui progresse énormément et à qui je prédis un avenir florissant s'il continue à travailler avec le même sérieux et la même abnégation», a déclaré l'ancienne star de la sélection brésilienne dimanche soir, invitée de Canal Algérie. Chita (20 ans) a été promu en équipe fanion du MCA au milieu de la saison dernière après avoir tapé dans l'œil de l'entraîneur des Vert et Rouge de l'époque, Foued



Bouali. Le milieu de terrain mouloudéen s'est imposé en titulaire à part entière dans l'effectif algérois depuis l'arrivée du Portugais Arthur Jorge et

son assistant brésilien, Valdo, en fin de la phase aller. «Il appartient toutefois à Chita, un joueur lucide et élégant, de se débarrasser de certaines lacunes en usant notamment d'un jeu direct. J'en ai parlé avec lui, et j'estime qu'il commence à s'améliorer dans ce registre», a encore dit l'ancien joueur vedette du Paris St Germain (France). L'enfant de Khemis Meliana est aussi l'un des éléments clés de la sélection olympique algérienne qui prépare les éliminatoires du championnat d'Afrique des moins de 23 ans, un tournoi qualificatif aux Jeux olympiques de 2016 à Rio De Janeiro (Brésil).

Ligue 1 Mobilis

Trêve jusqu'au 14 avril

Le championnat de L1 «Mobilis» de football sera à l'arrêt pendant les deux prochaines semaines, ne reprenant ses droits que le 14 avril, avec le déroulement de quatre matches avancés de la 25^e journée, a annoncé dimanche la LFP sur son site officiel. Il s'agit de ES Sétif - JS Kabylie, NAHD-MCEE, USMBA-USM Alger et ASO Chlef-MCO, programmés pour le mardi 14 avril, à des horaires qui restent à déterminer. Les quatre matches restants, JS Saoura-CSC, MC Alger-CRB, MO Béjaïa-USMH, ASM Oran-RC Arbaâ auront lieu, quant à eux, le vendredi 17

avril, suivant la programmation de la LFP. Cette trêve sera néanmoins mise à profit pour le déroulement de matches en retard (championnat) ainsi que les demi-finales de la Coupe d'Algérie 2015. Le match en retard CSC-NAHD se jouera le vendredi 3 avril pour le compte de la 24^e journée, puis USMA-MCEE le vendredi 10 avril pour la mise à jour de la même journée. La trêve sera entrecoupée également par les demi-finales de la Coupe d'Algérie : ES Sétif-MO Béjaïa et RC Arbaâ-ASO Chlef, programmées respectivement les 10 et 11 avril prochain.

USM Blida

Mouassa ne partira pas

L'entraîneur de l'USM Blida (L2 professionnelle de football), Kamel Mouassa, a renoncé à son départ du club, trois jours après avoir annoncé sa démission, a appris l'APS lundi auprès de l'intéressé. «Après le match face au WA Tiemcen (1-0), j'avais annoncé ma démission en raison du comportement indigne de certains pseudo-supporters qui se sont pris aux joueurs et ma personne et qui ne sont même pas membres du comité des supporters. Après insistance des dirigeants, j'ai décidé de renoncer à mon départ», a affirmé à l'APS Mouassa. Grâce à un but de l'inévitable Melika face au WAT, l'équipe phare de la ville des Roses a enregistré sa 13^e victoire de la saison et porte désormais son avance à 9 unités sur ses deux dauphins le RC Relizane et le DRB Tadjenant. A six journées de l'épilogue, les joueurs du président Mohamed Doudine possèdent 11 longueurs d'avance sur le quatrième, l'O. Médéa et sont plus que jamais aux portes de l'élite.



USM Alger Une délégation de la CAF a inspecté Bologhine

UNE COMMISSION d'inspection de la Confédération africaine de football a effectué lundi une visite au stade Omar-Hamadi (Bologhine) où est domicilié l'USM Alger pour s'enquérir des différentes installations dont dispose cette enceinte, a annoncé le club sociaétaire de la L1 Mobilis sur son site officiel. «Cette visite a concerné aussi bien les infrastructures sportives qu'administratives dont dispose le club» a encore précisé le communiqué des Rouge et Noir, en référence à cette ronde qui a concerné le terrain, les vestiaires, la salle de musculation, la cantine, les cabinets médicaux et différentes tribunes (honneur et présidentielle). «Cette initiative intervient dans le cadre d'une tournée chez les clubs algériens engagés en compétition continentale» a conclu le communiqué de la direction usmiste.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

M'sila/Arrestation de quatre individus

Saisie de plus de 47 000 comprimés de psychotropes

LES GENDARMES de la Section de Recherches de M'sila ont arrêté quatre individus dont trois repris de justice. Lesquels au cours de leur interpellation disposaient de 47 820 comprimés de psychotropes destinés à la vente.

Cette opération a été déclenchée suite à des renseignements parvenus au groupement de la gendarmerie. Aussitôt, les gendarmes de la section de recherches renforcés par ceux d'une section de sécurité et d'intervention du groupement ont engagé des recherches qui ont abouti à l'interpellation de deux individus qui étaient à bord d'un véhicule de marque Renault Clio, en position de stationnement à la sortie de M'sila. La fouille du véhicule a permis aux gendarmes de trouver dans le véhicule 47 820 comprimés de psychotropes de marque Rivotril.

Poursuivant les investigations, les gendarmes enquêteurs ont interpellé deux autres complices, alors que trois autres acolytes identifiés demeurent recherchés.

Déférés au parquet territorialement compétent, les mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt pour les chefs d'inculpation, d'association de malfaiteurs, détention et commercialisation de produits prohibés (des psychotropes).

A. K.

Turquie/Accusés de complot en 2003

Acquittement de plus de 200 officiers

PLUS DE 200 militaires qui étaient rejugés pour avoir comploté en 2003 de renverser le gouvernement turc, ont été acquittés mardi par un tribunal d'Istanbul, ont rapporté les médias locaux.

Le procureur avait réclamé dans son réquisitoire l'acquittement pour l'ensemble des suspects, estimant que les preuves retenues à leur encontre n'étaient pas établies, ont précisé les chaînes d'information NTV et CNN-Türk.

Le verdict des juges qui a suivi le réquisitoire après une interruption de plusieurs heures, a été accueilli par une ovation des proches des accusés massés dans le tribunal, selon l'agence de presse Dogan.

Le premier procès visant 236 personnes s'était soldé en septembre 2012 par la condamnation à de lourdes peines de prison de quelques-uns des plus hauts gradés de l'armée turque. Mais les

condamnations avaient été annulées pour défaut de preuve et un nouveau procès ouvert en novembre dernier.

Ce revirement est intervenu alors que le gouvernement était empêtré dans un vaste scandale de corruption dont il ne cesse d'accuser depuis ses ex-alliés de la confrérie du prédicateur Fethullah Gülen, exilé aux Etats-Unis, d'être à l'origine.

Certains des magistrats en charge des dossiers visant l'armée sont réputés proches de ce mouvement, à qui Erdogan a déclaré la guerre, procédant à des purges massives dans la magistrature et la police.

Conformément aux réquisitions du parquet, la Cour constitutionnelle avait ordonné en juin 2014 la libération de tous les détenus dans cette affaire ainsi qu'un nouveau procès, estimant que le premier jugement n'avait pas été équitable.

K. Y.

GRÈVE SURPRISE DES PILOTES D'AIR ALGÉRIE



Le SNPNC dément avoir réclamé le départ du P-DG de la compagnie

Gel de la grève à Air Algérie

■ Un mouvement de protestation du personnel navigant commercial (PNC) d'Air Algérie a causé, lundi, des perturbations du programme des vols de la compagnie avant de prendre fin aux environs de 15h00 dans la même journée, à la suite de discussions entre les représentants du Syndicat et la Direction générale, ayant abouti à la suspension du mouvement de grève.

Par Lamine H.

Le Syndicat national du personnel navigant commercial (SNPNC) d'Air Algérie a décidé de geler le mouvement de protestation déclenché lundi, et dément l'«allégation» relative au départ du P-DG de la compagnie.

Le SNPNC note, dans un communiqué rendu public mardi, avoir «gelé, momentanément, le mouvement de protestation du 30 mars 2015 après avoir reçu des garanties de la part de l'employeur pour voir nos protocoles, conventions, et accords appliqués dans les prochains

jours».

Les représentants de ce syndicat expriment, par la même occasion, leur «étonnement quant aux informations faisant état d'une revendication relative au départ du président-directeur général de la compagnie». Il s'agit d'une «allégation mensongère nullement imputable au SNPNC», a-t-on précisé.

D'autre part, le Syndicat déplore l'«absence totale de représentants de la tutelle et le fait que le plus gros des dossiers demeure dans les tiroirs sans qu'il n'y ait une avancée depuis 2011».

Un mouvement de protesta-

tion du personnel navigant commercial (PNC) d'Air Algérie a causé, lundi, des perturbations du programme des vols de la compagnie avant de prendre fin aux environs de 15h00 dans la même journée, à la suite de discussions entre les représentants du Syndicat et la Direction générale, ayant abouti à la suspension du mouvement de grève.

Air Algérie avait indiqué, dans un communiqué, avoir pris «toutes les mesures nécessaires» pour «faciliter au mieux la prise en charge des passagers et en résorber progressivement le flux».

L. H./APS

Béjaïa

Les carrefours bientôt équipés de feux tricolores

UNE ENVELOPPE financière de 15 milliards de centimes est consacrée pour l'acquisition et l'installation de feux tricolores par la commune de Béjaïa. Ce projet annoncé il y a de longs mois sera concrétisé sur le terrain très prochainement. Il entre dans le cadre du nouveau plan de circulation de la ville qui va être bientôt aussi lancé. Ces équipements seront acheminés d'Allemagne dans un délai de trois mois et seront installés dans 24 points, jugés très importants, au centre-ville de Béjaïa. Les feux tricolores sont de natu-

re à aider à la régulation de la circulation routière dans le milieu urbain et surtout mettre fin aux goulets d'étranglements que sont devenus les nombreux points de croisements dans la ville de Bougie durant les jours de la semaine et aider aussi à éviter les accidents de la route surtout que ceux-ci vont aussi être bénéfiques aux écoliers qui éprouvent des difficultés à travers la route à cause des véhicules qui roulent à vive allure. Pour rappel, un nouveau plan de circulation de la ville de Béjaïa avait été présenté antérieurement par le bureau d'études public des transports, BETUR, filiale de l'Entreprise Métro d'Alger (EMA). Ce plan est conçu «pour procurer plus de fluidité à la circulation, mieux partager la rue, améliorer la sécurité routière et assurer une organisation des plus fonctionnelles en vue d'optimiser l'attractivité de la ville de Béjaïa», avait expliqué un expert officiant pour le compte de ce bureau d'études. Le plan a recommandé aussi «la suppression des stationnements sur la chaussée et leur remplacement par des zones de stationnement

payantes». Des zones qui devraient être créées à l'entrée des agglomérations pour avoir une rotation élevée, la réalisation de deux parkings sous-sol ou à étages au niveau du siège de la wilaya et de l'ancienne gare routière, ainsi que la création de parcs relais à proximité des stations de transport en commun. Pour rappel, le wali de Béjaïa a effectué la semaine passée une visite au niveau de ces points. Il a parlé d'une enveloppe financière de près 12 milliards de centimes dans un premier temps. Il s'agit en fait, de réaliser 12 feux

tricolores dans la 1^{re} partie et 12 autres dans la 2^e partie. L'APC de Béjaïa a décidé justement «de dégager aussi 6 milliards de centimes dans le cadre de son budget primitif pour mener cette opération à terme», a-t-on appris. A noter que la ville possédait durant les années 1980 et début des années 1990 trois feux tricolores à Bir Slem à l'entrée de la ville, devant le lycée Frères Moukrane et devant la grande poste. Ces derniers n'ont fonctionné que quelques années.

H. Cherfa